

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 4 février 2016 à 21 Heures.

L'an deux mil seize, le 4 février à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN BARNADAS GARCIA CHANUT DARBAS NAVARRE PAYROS LETELLIER GARROS – Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET

Etait absent et excusé : M. DUBOURDIEU ayant donné procuration à Mme SARNIGUET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.

ORDRE DU JOUR :

Charte de l' élu
Résiliation bail location PAUN Petre
Contribution au budget du service incendie et secours - année 2016
Droits de place : changement de régisseur
Bornage stade
Questions diverses

Monsieur Patrick LETELLIER est nommé secrétaire de séance.

Charte de l' élu

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, issue de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat et effective à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette charte insiste sur les qualités attendues de la part des élus locaux ; impartialité, dignité, probité ; elle rappelle l'interdiction des conflits d'intérêts et l'obligation d'assiduité. Une copie a été remise à chaque membre du conseil municipal.

Résiliation bail location PAUN Petre

Monsieur le Maire lit la lettre de M. Petre PAUN qui demande la résiliation de son bail de location pour le logement communal qu'il occupe 8, rue du Docteur Dousset à compter du 29 février 2016.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Contribution au budget du service incendie et secours - année 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier du service départemental d'incendie et de secours qui notifie le montant prévisionnel de la contribution due par la commune au budget du SDIS. La participation demandée pour 2016 est de 24 356 € 15. Une somme supplémentaire est demandée afin d'atteindre une couverture opérationnelle plus adaptée en journée. Elle s'élève à 50 Cts par habitant soit 373 €uros. Pour mémoire, en 2015 le montant acquitté était de 24 649 € 84.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Droits de place : changement de régisseur

Monsieur le Maire explique qu'en raison du départ à la retraite de M. Jean-Claude PETRAUD, régisseur titulaire des droits de place pour le marché, il convient de nommer un remplaçant.

Il propose de nommer M. Emmanuel GUERRERO, régisseur titulaire et MM CAZES Cyril, PESQUIDOUX Philippe, SARNIGUET Patrick, CREMONESI David, régisseurs suppléants. L'indemnité allouée de 110 €uros sera partagée entre tous au prorata des jours de plaçage effectués par chacun.

Avis favorable de l'assemblée.

Bornage stade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le bornage partiel du stade effectué dans le but d'aménager un espace servant de terrain d'entraînement. A la demande de Monsieur le Trésorier de Plaisance, ces frais de bornage doivent être comptabilisés en investissement à un compte identique à la parcelle à laquelle ils sont rattachés, le terrain de football figurant à l'inventaire de la commune.

La facture sera donc payée sur les crédits budgétaires du quart du chapitre 21 de 2015 et la dépense inscrite au budget primitif 2016.

Accord des membres du conseil.

Questions diverses

► Les maisons de services au public

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 2 février dernier à la mairie en présence de Mme Anne Laybourne, Sous-préfète, de Mmes FABRE, responsable de secteur et DUMOULIN, Déléguée Départementale du groupe La Poste.

Cette rencontre concerne le projet d'implantation d'une maison de services au public qui pourrait trouver sa place dans l'actuel bureau de poste d'Aignan, afin d'aider les usagers dans leurs relations avec les diverses administrations ou services par le biais d'outils informatiques. Cet espace d'accueil en libre-service permettra d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches.

Cette offre de service est caractérisée par 4 éléments clés :

- un accueil professionnel (orientation, médiation et accompagnement sur l'offre de service en ligne des opérateurs, une aide à la mise en relation)
- un espace privilégié (un îlot services au public aménagé et dédié à la consultation des services en lignes des opérateurs partenaires)
- un matériel adapté (mobilier, matériel informatique, imprimante, connexion wifi)
- une exposition valorisante (une signalétique cohérente pour orienter les usagers)

Un espace confidentiel sera également mis à disposition pour les rendez-vous programmés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention devant intervenir entre LA POSTE et les différents partenaires, Pôle Emploi, CAF, CARSAT et GRDF.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

► **Remboursement frais de mission**

Monsieur le Maire rappelle que les frais de déplacement des agents territoriaux sont pris en charge, aux tarifs en vigueur, par la collectivité quand ils ne sont pas remboursés par le CNFPT par exemple et qu'il convient de procéder de même pour les frais de repas afin de ne pas pénaliser le personnel.

Le conseil municipal donne son accord.

► **Collège vert**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la réforme des collèges, le rectorat remet en cause l'enseignement spécifique du collège vert d'Aignan en réduisant la dotation globale d'heure sur cet enseignement à 20 H pour la rentrée prochaine.

Au-delà de l'enseignement de cette matière qui a permis au collège de se distinguer en fin d'année dernière avant la COP21 et d'être reçu par Monsieur le Président de la République, cette réduction remet en cause cet enseignement, l'utilité de l'internat et par conséquence directe du collège lui-même.

Un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental afin qu'il intervienne auprès des différents acteurs concernés.

A suivre.

► **Demande des époux DUTRY**

Monsieur le Maire rappelle le projet des époux DUTRY, gérants de la guinguette au lac, qui souhaitent agrandir leur activité de restauration et occuper l'actuel local à bateau pour y installer un four à pizza. Il ajoute que les services de la DDCSPP Jeunesse et sports avaient déjà précisé qu'il n'existait pas d'obligation à la présence du bateau au lac.

En conséquence, il propose que cette demande figure à l'ordre du jour du prochain conseil municipal si les intéressés donnent leur accord pour une augmentation mensuelle calculée à 50 €/mois formalisée par un avenant.

A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et dix minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 10 février 2016 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 10 février 2016

Le Maire,

Philippe BARATAULT